

Pour en finir avec l'affaire Yoann Bourgeois

Depuis le mois de février et la publication [d'une vidéo intitulée "L'usage des œuvres"](#), traitant des ressemblances entre le travail de Yoann Bourgeois et celui de sept autres auteur·es, une partie des acteur·rices du spectacle vivant retient son souffle devant les révélations qui sortent au gré des enquêtes journalistiques [[Libération](#), [Le Monde](#), [Le Temps](#)] ou de témoignages éclairants sur les réseaux sociaux [entre autres indispensables celui de [Chloé Moglia](#), et celui du [Collectif petit travers](#)].

Cette vidéo peut être perçue comme une calomnie anonyme, mais aussi comme un travail de documentation méticuleux et un signal d'alerte, lancé en dernier recours après des années de doutes, de soupçons et d'histoires qui se répètent. Elle révèle un système : celui de l'appropriation par une seule personne d'un ensemble de fragments d'œuvres, de séquences, aux dépens de toute une communauté. Aucun plagiat n'est assumé par Yoann Bourgeois : le système qu'il défend pour s'affranchir de toute responsabilité juridique comme morale consiste à jouer de la frontière parfois ténue entre les idées (de libre circulation) et leur concrétisation en œuvres (intrinsèquement protégées par le droit d'auteur).

Par la masse de son activité et sa sur-exposition médiatique Yoann Bourgeois - en faisant de ces matières sa signature, son identité - a fini par écraser ses pairs et les déposséder de leur propre travail.

L'usage et l'éthique veulent que lorsqu'un·e auteur·e souhaite utiliser une musique, un texte, une image, une vidéo ou une autre œuvre pré-existante dans une création originale, cette utilisation est déclarée, soumise à un accord, et les auteur·es concerné·es perçoivent des droits. Par un glissement sémantique, en qualifiant le travail des autres de "motif", Yoann Bourgeois s'arroge le droit de l'utiliser comme si c'était le sien, sans accord ni rétribution, en leur déniaient même leur qualité d'auteur·e. Par ce principe il méprise l'éthique de la création, ainsi que la loi.

Les [réponses de Yoann Bourgeois dans Artcena](#) et [Le Petit Bulletin Grenoble](#) montrent une ligne de défense dans le déni, inflexible, surplombante, usant de procédés rhétoriques malhonnêtes [[cf publication Adrien Mondot](#)] et en total décalage avec la réalité manifeste de sa pratique révélée par la vidéo.

Le silence des institutions est éloquent : ni la DGCA, ni la DRAC, ni la Ville de Grenoble n'ont souhaité apporter de commentaires, pas plus que les lieux qui l'ont programmé. Les réactions des autres institutions sont tout en prudence et semblent s'extraire de toute forme de responsabilité [[communiqué de territoire de cirque](#)], en s'abstenant d'aborder le fond du problème.

Ce silence a trop duré : il devient un message, il signifie qu'il n'y a pas de problème.

Il signifie que Yoann Bourgeois peut poursuivre quelle qu'en soit la violence, son processus "de l'usage des œuvres" (des autres), sans que ni sa réputation, ni son parcours n'en souffrent, voire même qu'il soit présenté comme un "modèle" de réussite, ce qui pour nous - et les générations qui suivront - serait parfaitement intolérable. Nous nous inquiétons de ce que sa position dans le paysage institutionnel suppose d'inévitables rapports de force. Comment les artistes peuvent-ils garder leur liberté de parole et de création si la confiance est rompue ?

Nous voulons interpeller celles et ceux qui soutiennent Yoann Bourgeois, en le subventionnant ou en le programmant. Nous leur demandons une prise de position. Nous ne pouvons pas attendre les verdicts d'éventuels procès dont nous ne savons pas s'ils auront lieu. Nous ne voulons pas que le préjudice qui atteint toute une profession s'éteigne dans l'indifférence.

Certain·es artistes ne pourront plus aller chercher le soutien du CCN de Grenoble car, aller voir son directeur pour lui présenter les idées de leur prochain spectacle, comporte désormais le risque de finir transformé en "motif". Yoann Bourgeois ne peut pas continuer au CCN de Grenoble avec l'aval de l'État et des collectivités territoriales. Que penser d'une institution chorégraphique, l'une des plus importantes en France, dont la première mission est la création, qui aurait à sa tête un directeur qui traite ainsi les créations des autres ?

Pour signer cet appel écrire un mail à signature-appel@privacyrequired.com en précisant Prénom Nom, et fonction.

Signatures au 18 mai 2021 (73), par ordre alphabétique du nom :

Frédéric Arsenault, acrobate, auteur et metteur en piste
Celine Aubry, administratrice de production au sein de la Cie Vilcanota
Claire Bardainne, autrice et metteuse en scène
Thomas Barrière, musicien
Pernette Bénard, régisseuse générale
Mathieu Bleton artiste de cirque, auteur
Aurélien Bory, metteur en scène
Sylvain Bouillet, professeur des écoles - artiste chorégraphique / Naïf Production
Fred Cardon , président de l'association Zart et de plusieurs compagnies de cirque
Camille Chatelain, autrice, circassienne
Julia Christ, autrice de cirque
Santiago Codon, danseur, b-boy, chorégraphe
Natacha Costechareire, costumière
Pauline Dau, artiste de cirque pluridisciplinaire autrice et interprète
Sebastien Davis-VanGelder, artiste de cirque
Grégoire De Martino, comédien
Olivier Debelhoir, artiste de cirque
Camille Decourtye, artiste, autrice et metteuse en scène
Hervé Diasnas, danseur, chorégraphe, pédagogue, musicien
Agathe Dumont, enseignante-chercheuse en cirque, danse et arts du spectacle
Grégory Edelein, artiste
Yann Ecauvre, directeur artistique du cirque inextremiste
Alexandre Fray, Porteur acrobatique, directeur artistique
Raphaël Gacon Wenger artiste de cirque
Miguel Garcia Llorens, artiste chorégraphique et fasciathérapeute
Matthieu Gary, acrobate, auteur cie Lavolte-cirque
Fanny Gayard, metteuse en scène
Jonathan Guichard artiste de cirque
Antoine Guillaume, artiste de cirque
Jean-Michel Guy, auteur, dramaturge, ex-ingénieur de recherche, retraité de la fonction publique
Santiago Howard, artiste de cirque
Maud Hufnagel, marionnettiste
Juan Ignacio Tula, auteur, metteur en scène
Nathan Israël, auteur, jongleur
Stefan Kinsman, auteur, circassien
Maksim Komaro artistic director Circo Aereo Finland
Valérie Lamielle, danseuse et chorégraphe
Tanya Lazebnik, danseuse et chorégraphe contemporaine et aérienne
Claire Latarget, artiste marionnettiste
Jules Leduc , danseur interprète
Sébastien Le Guen, fildefériste, auteur de cirque
Nicolas Longuechaud, Jongleur, auteur de cirque
Isabelle Magnin, chorégraphe
Pascal Marconato, animateur
Pepe Martinez Chanteur, musicien, comédien
Blaï Mateu Trias, artiste, auteur et metteur en scène
Nicolas Mathis, jongleur, auteur, metteur en scène
Elsa Michaud performeuse
Chloé Moglia, autrice, performeuse, suspensive
Marie Moliens, autrice et metteuse en scène de cirque
Adrien Mondot, auteur et metteur en scène
Christine Morquin : co-directrice de l'Essieu du Batut, Atelier de fabrique artistique
Marie Münch, administratrice de production
Lucie Nicolas, metteuse en scène
Satchie Noro, chorégraphe et artiste de cirque
Jani Nuutinen, directeur artistique de la compagnie Circo Aereo
Martin Palisse, artiste jongleur et directeur du Sirque, pôle national cirque à Nexon Nouvelle Aquitaine

Pierre Pélissier, artiste de rue
Océane Pelpel, artiste de cirque
Bruno Pradet, chorégraphe
João Paulo Pereira dos Santos, artiste de cirque au mât chinois, directeur artistique de la Cie O Ultimo Momento
Sidney Pin, acrobate auteur interprète / La Volte-cirque
Léonie Pons, étudiante aux beaux arts
Norbert Pons, Président de l'association Dynamogène
Neil Price, artiste de rue, technicien, constructeur
Thierry Renault, directeur technique de cirque et rue
Sébastien Roux, programmation
Christophe Ruetsch, musicien / compositeur
Etienne Saglio, magicien
Jonas Seradin, auteur acrobatique
Titoune, artiste de cirque
Gilles Verière chorégraphe
Mélicca Von Vépy, autrice et metteuse en scène